

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Locale de l'Eau

Compte rendu de la réunion du 02 juillet 2009

Etaient présents :

COLLEGE DES ELUS

Monsieur Charles BEAUCHAMP,	Président de la Commission Locale de l'Eau, Président de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Général du Nord
Monsieur Michel BLONDEL,	Président de la Commission Thématique n°3, Maire de Saint-Léger
Monsieur Patrice BULTE,	Président du Syndicat des Faucardements de la Sensée, Conseiller Municipal de Wavrechain sous Faulx
Monsieur Jules CORNET,	Communauté de Communes de la Porte du Hainaut, Maire de Wasnes au Bac
Monsieur Jean-Pierre CUVILLIEZ,	Maire de Saudemont
Monsieur Jacques LABALETTE,	Maire de Adinfer
Mademoiselle Isabelle LEPOIVRE,	Maire de Lécluse
Monsieur Jean-Claude MAIRE,	Maire de Wavrechain sous Faulx
Monsieur André MARTIN,	Maire de Tortequesne
Monsieur Patrick MASCLET	Maire d'Arleux, Conseiller Régional
Monsieur Arnold NORMAND,	Communauté de Communes OSARTIS, Maire de Roeux
Monsieur Julien OLIVIER,	Conseiller Général du Pas-de-Calais, Maire de Marquion
Monsieur Gilles POULAIN,	Président de la Commission Thématique n°2, Maire de Brunémont

Monsieur Michel PRETTRE,	Maire d'Aubencœur au Bac
Madame Maryvone RINGEVAL,	Maire de Raillencourt-Sainte-olle
Monsieur Michel SALLIO,	Adjoint au Maire de Bugnicourt
Monsieur Martial STIENNE,	Vice Président de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Général du Pas-de-Calais
Monsieur Daniel TABARY,	Maire de Fremicourt

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Christian BULOT,	Chambre d'Agriculture du Nord
Monsieur Paul CAULIER,	NOREADE
Monsieur Pierre-André CELLIER,	UFC Que choisir
Monsieur Gustave HERBO,	Président du comité Sensée Scarpe / Artois Douaisis du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
Monsieur Pierre HOUBRON,	Fédération Départementale de Chasse du Pas-de-Calais
Monsieur Hervé LEJOSNE,	Syndicat Départemental des Propriétaires Agricoles du Pas-de-Calais
Monsieur Philippe RENO,	Pisciculteur à Rémy
Monsieur Jean-Claude VALIN,	Fédération Départementale de Chasse du Pas-de-Calais

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Madame Géraldine AUBERT,	Agence de l'Eau Artois Picardie
Monsieur Armand BELLOTT,	DREAL Nord -Pas-de-Calais
Monsieur Fabien MARTIN,	DDAF du Nord

Monsieur Olivier PREVOST, Service Navigation Nord Pas-de-Calais, Service
Départemental de Police de l'Eau du Nord

Monsieur Julien TONNOIR, DREAL Nord Pas-de-Calais

Participaient également

Monsieur Franco ALTIERI, Conseiller Municipal de Sailly en Ostrevent

Monsieur Jean-Claude COLLETTE, Adjoint au Maire de Sailly en Ostrevent

Monsieur Michel DEBAVELAERE Conseiller Municipal de Vitry en Artois

Monsieur Fabrice THIEBAUT, Animateur du SAGE de la Sensée

Etaient absents, excusés :

COLLEGE DES ELUS

Monsieur Ernest AUCHART, Maire de Hannecamps

Madame Yvette BLANCHARD, Communauté de Communes de l'Ouest Cambrésis,
Maire de Hem Lenglet

Monsieur Alain BOULENGER, Maire d'Aubigny au Bac

Monsieur Jean-Luc BOYER, Maire de Bourlon

Monsieur Laurent COULON, Conseiller Général du Nord

Monsieur Edmond CUVILLIEZ, Syndicat Intercommunal de la Petite Sensée,
Maire de Rumaucourt

Monsieur Christian DORDAIN, Communauté d'Agglomération du Douaisis, Maire
de Bugnicourt

Monsieur Gérard DUE, Président de la Communauté de Communes du Sud
Arrageois, Maire de Croisilles, Président de la
Commission Thématique n°1

Monsieur Henri GAMEZ, Maire de Fressies

Monsieur Edmond GAZEL, Président du Syndicat Intercommunal de la Petite
Sensée, Maire de Ecourt Saint Quentin

Monsieur Pierre GEORGET,	Conseiller Régional du Nord Pas-de-Calais, Président de la Communauté de Communes OSARTIS, Maire de Vitry en Artois
Monsieur Philippe GORGUET,	Maire de Beaumetz les Cambrai
Monsieur Jean-Luc HALLE,	Président du Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux, Maire de Hamel
Madame Jacqueline MAQUET,	Conseillère Régionale du Nord Pas-de-Calais
Monsieur Jean-Pierre LEGER,	Maire de Oisy le Verger
Monsieur Jean-François LEMAIRE,	Communauté de Communes de Marquion, Maire de Palluel
Monsieur Jean-Claude LEVIS,	Maire de Neuville Vitasse
Monsieur Olivier PROUVOST,	Maire de Bienwillers au Bois
Monsieur Pierre ROUSSEZ,	Maire de Henin sur Cojeul
Monsieur Jean SAVARY,	Maire de Monchecourt
Monsieur Didier TASSEL,	Maire de Fressain
Monsieur Alain WALLART,	Maire de Féchain

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Jean-Marie BARAS,	Président de la Fédération de Pêche du Nord
Monsieur Daniel BARBIEUX,	Fédération des Chasseurs du Nord
Monsieur Thomas BATORI,	Chambre de Commerce et d'Industrie du Pas-de- Calais
Monsieur Edouard COURTECUISSSE,	Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais
Monsieur Jean-Marc DELABRE,	Président de l'Hôtellerie de Plein Air du Nord
Monsieur Henri DELATTRE,	Fédération de Pêche du Nord
Monsieur Pierre DESMARET,	Générale des Eaux, agence d'Arras
Monsieur Alain FAUQUET,	Comité Régional du Tourisme

Monsieur Pierre GEUDIN,	Fédération des Chasseurs du Nord
Monsieur Gilbert GRAVE,	Fédération de Pêche du Pas-de-Calais
Monsieur Michel HUART,	Comité Départemental de canoë-kayak du Pas-de-Calais
Monsieur LAGE,	Hôtellerie de Plein Air du Pas-de-Calais
Monsieur Jean-Pierre MARSON,	Chambre de Commerce et d'Industrie du Pas-de-Calais
Monsieur Marcelin PETIT,	Président du Comité Trinquise Environnement, Fédération Nord Nature
Monsieur Daniel RENART,	Président du Comité Départemental de canoë-kayak du Pas-de-Calais
Monsieur Dominique RICHE,	Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord
Monsieur Bernard SANDRAS,	Comité Régional du Tourisme
Monsieur Christian SOYEZ,	Chambre d'Agriculture du Nord
Monsieur Philippe TRUFFAUT,	Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais
Monsieur Denis WEISS,	Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, coordonnateur de la procédure d'élaboration du SAGE de la Sensée, ou son représentant

Messieurs les Directeurs des DDASS du Nord et du Pas-de-Calais ou leurs représentants

Monsieur le Directeur de l'ONEMA ou son représentant

Monsieur le Directeur de la DDAFF du Pas-de-Calais ou son représentant, représentant également le Service Départemental de Police de l'Eau du Pas-de-Calais

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord, ou son représentant

Liste des mandats

Mandataire	Mandant
Monsieur Patrick MASCLET	Monsieur Christian DORDAIN

M. BEAUCHAMP remercie les membres de la CLE pour leur participation à cette réunion. Il excuse Madame Anne Sophie DEROUBAIX, Maire de Sailly en Ostrevent qui est retenue par une autre réunion.

Il ajoute que la précédente réunion de CLE s'était tenue en décembre 2007. Depuis, aucune réunion de CLE n'a pu avoir lieu, d'une part en raison des élections du début de l'année 2008 et, d'autre part, en raison des délais très longs, trop longs, pour obtenir l'arrêté nommant les membres de la CLE puisqu'il n'a été signé que dernièrement en avril 2009, un an quasiment après les élections, et ce malgré plusieurs courriers envoyés à Monsieur le Préfet de Région.

Les objectifs principaux de la réunion étaient de valider d'une part les règles de fonctionnement de la CLE, modifiées suite à la nouvelle législation, et d'autre part le rapport annuel de 2008, également issu de la nouvelle législation qui demande que chaque année la CLE élabore un rapport sur ses travaux et orientations.

Sachant que le quorum n'est pas atteint, les points 1 et 2 constituant la validation des règles des fonctionnements seront abordés lors de la prochaine réunion en septembre, sans nécessité de quorum cette fois.

M. BEAUCHAMP présente ensuite l'ordre du jour modifié de la réunion :

- **Point n°3.** Désignation du président de la Commission Thématique N°4 intitulée « information et communication »
- **Point n°4.** Validation du projet de rapport annuel de 2008 de la CLE sur ses travaux et orientations et sur les résultats et les perspectives de la gestion des eaux
- **Point n°5.** Présentation de l'étude de la qualité des cours d'eau du SAGE de la Sensée, par Matthieu DAUTRICOURT, qui fut stagiaire en 2008 au sein de l'Institution et qui occupe maintenant un poste dans le domaine de l'eau et de l'environnement
- **Point n°6.** Prochaine réunion sur l'état d'avancement du canal Seine Nord et des études menées

Point n°3. Désignation du président de la Commission Thématique N°4 intitulée « information et communication »

M. BEAUCHAMP signale que le précédent président de la commission ayant été démis de ses fonctions de Maire de Bouchain ne fait plus partie de la CLE et ne peut donc plus assurer la présidence de la Commission Thématique n°4. Le poste est donc inoccupé depuis l'année dernière.

M. BEAUCHAMP ajoute que Monsieur Patrice BULTÉ, Président du Syndicat des faucardements de la Sensée, a fait part de sa candidature pour présider cette commission.

De part sa fonction de président du syndicat des faucardements, de son implication et de l'intérêt de cette structure, M. BEAUCHAMP indique être sensible à sa demande. Il ajoute que la Présidence de cette Commission continuera d'être sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, ce qui permet aussi d'avoir une représentation territoriale équilibrée au sein de la CLE.

M. BEAUCHAMP demande si d'autres personnes souhaitent présenter leur candidature.

M. BULTE confirme sa candidature.

M. BEAUCHAMP demande si un vote à main levée convient à l'assemblée et demande si les membres de la CLE soutiennent la candidature de M. BULTE à la présidence de la Commission.

Aucun membre ne s'étant opposé, M. BULTE est désigné Président de la Commission Thématique n°4.

Point n° 4. Validation du projet de rapport annuel de 2008 de la CLE sur ses travaux et orientations et sur les résultats et les perspectives de la gestion des eaux

M. BEAUCHAMP signale que chaque année, la CLE doit élaborer le bilan annuel des travaux du SAGE et de ses perspectives, qui doit ensuite être transmis aux préfets des départements et au comité de bassin Artois Picardie, conformément au décret du 10 août 2007 sur les SAGE.

Le projet de bilan annuel pour l'année 2008 a été transmis dans le dossier de séance.

Son organisation et ses différents chapitres sont ensuite présentés par M. THIEBAUT.

La présentation est jointe en annexe.

M. BEAUCHAMP demande ensuite à l'assemblée si elle a des remarques et des questions sur le document.

M. BEAUCHAMP remarque que la Commission Thématique n°1 et le comité de suivi ne se sont pas réunis durant l'année 2008.

M. THIEBAUT explique que cette commission attendait d'obtenir le rapport de la phase 3 de l'étude hydraulique pour le présenter lors d'une réunion. Ce rapport ayant été élaboré et validé avec du retard, la Commission n'a pu se réunir.

M. BULTE demande si l'étude de l'hydromorphologie concernait tous les cours d'eau et même les canaux.

M. THIEBAUT précise que cette étude ne s'appliquait pas aux cours d'eau artificiels, comme les canaux, et aux cours d'eau trop modifiés par l'homme. Seuls les cours d'eau du bassin amont (Lugy, Cojeul, Sensée, et Trinquise) ont été étudiés car naturels et encore préservés de l'action de l'homme.

M. PREVOST signale que le rapport anticipa la tenue de cette réunion. N'ayant pas eu le quorum, les règles de fonctionnement n'ont pas été validées, il faudra par conséquent modifier le rapport.

M. THIEBAUT confirme que le rapport sera modifié.

M. BEAUCHAMP demande si la validation de ce rapport nécessite le quorum.

M. BELLOTT confirme que non, le quorum est nécessaire uniquement pour l'adoption du SAGE et des règles de fonctionnement. Le quorum est atteint si deux tiers des membres de la CLE sont présents ou représentés par mandat.

En l'absence d'autres remarques, M. BEAUCHAMP considère le rapport annuel de 2008 de la CLE sur ses travaux et orientations et sur les résultats et les perspectives de la gestion des eaux, validé.

Point n° 5. Présentation de l'étude de la qualité des cours d'eau du SAGE de la Sensée

M. BEAUCHAMP indique que Matthieu DAUTRICOURT a réalisé cette étude de la qualité des cours d'eau en 2008 dans le cadre d'un stage de 6 mois au sein de l'Institution. Il occupe maintenant un poste dans le domaine de l'eau et de l'environnement et plus particulièrement dans le domaine de la gestion piscicole.

Compte tenu de la qualité du travail qu'il a réalisé, M. BEAUCHAMP précise qu'il a souhaité qu'il le présente lors d'une réunion de CLE, même si c'est pratiquement un an après la fin du stage.

M. BEAUCHAMP remercie une nouvelle fois M. DAUTRICOURT de s'être déplacé et d'avoir pu se rendre disponible pour cette présentation, et lui laisse la parole.

La présentation est jointe en annexe.

Principaux propos retenus :

M. BULTE précise qu'à FRESSIES, la rivière manque déjà d'eau et de débit, et certaines canalisations sont bouchées.

M. THIEBAUT demande à M. DAUTRICOURT d'expliquer plus précisément le SEQ EAU, et M. MASCLET souhaite connaître la signification de M.O et à quoi correspondent les couleurs.

M. DAUTRICOURT répond qu'il s'agit d'un logiciel, appelé Système d'Evaluation de la Qualité de l'Eau. Il permet à partir des analyses de paramètres physico-chimiques d'évaluer la qualité d'un cours d'eau. Dans le cadre de l'étude, les paramètres suivants ont été mesurés pendant 3 ans chaque semaine : pH, température, Oxygène, conductivité, nitrites, nitrates, ammonium, phosphates, Matières En Suspension, Demande Biologique en Oxygène pendant 5 jours. Ces paramètres sont regroupés en altérations. Pour chaque altération, 10% des données sont éliminées, seules 90% des données sont retenues. 5 classes de qualité sont définies, associées à 5 couleurs. Le bleu correspond à une qualité très bonne, le vert, bonne, le jaune à une qualité moyenne, l'orange à une qualité médiocre, et le rouge à une mauvaise qualité. C'est l'altération la plus déclassante qui définit la qualité du cours d'eau.

Il ajoute que MO est l'abréviation de Matières Organiques.

M. BULTE remarque qu'il y a une zone où la qualité est très mauvaise.

M. TONNOIR demande à quoi cela est dû.

M. DAUTRICOURT répond que la rivière Sensée aval est déconnectée de la rivière Sensée amont par le canal du Nord qui capte toutes les eaux. La rivière Sensée aval ayant peu ou pas de débit est de mauvaise qualité, les pollutions ne pouvant être diluées.

M. BEAUCHAMP confirme que le canal du Nord coupe la Sensée en deux rivières, la Sensée amont et la Sensée aval qui n'est plus alimentée. Un des enjeux de l'étude hydraulique menée par HYDRATEC est de justement définir les modalités de réalimentation de la rivière Sensée aval, de voir comment redonner de l'eau en accord avec VNF à partir du canal. A l'époque du contrat de rivière, un ingénieur M. PAVAGEAU avait donné son accord de principe sur la base d'un débit de 50 l/s. M. BEAUCHAMP espère que ses successeurs auront la même optique. Dès lors que l'étude déterminera le débit à redonner à la rivière, il s'agira de mettre les VNF face à leurs responsabilités pour qu'elles participent à retrouver le bon état. Mais compte tenu de l'absence d'implication des VNF pour un autre projet de réhabilitation, à Aubigny au Bac et Aubencheul au Bac, l'implication des VNF n'est pas sûre.

M. MASCLET ajoute qu'auparavant, il s'agissait de l'Etat. Maintenant, les VNF sont un organisme qui héritent d'un passé lourd à assurer. Il explique qu'il y a environ 20 ans deux ingénieurs de la Fédération de Pêche avaient mené des études sur la région d'Arleux et fait le constat que les pollutions étaient partagées entre l'origine agricole et l'origine des HLL à 50% chacune. Au niveau des HLL, au lieu d'avoir des gros tuyaux qui déversent les eaux, ce sont des multiples pollutions diffuses avec les eaux usées de vaisselles, ... qui ajoutent des nitrates aux étangs. Les HLL ne sont pas raccordés au réseau, les tuyaux sont moins gros, mais les effets aussi néfastes.

M. RENOUE demande des précisions sur les données exploitées et les 10% écartés.

M. DAUTRICOURT précise que sur l'ensemble des données obtenues, 10% sont écartés, l'analyse porte donc sur les 90% restant. Et parmi ce restant, ce sont les valeurs les plus mauvaises qui déterminent la classe de qualité du cours d'eau.

M. CAULIER pense que l'alimentation de la rivière Sensée aval se ferait par le canal du Nord.

M. MASCRET précise que la rivière Sensée amont se jette dans le canal du nord, qui conflue ensuite dans le canal de la Sensée.

M. CAULIER déclare que le canal Seine Nord sera alimenté par les eaux de l'Oise et de l'Aisne qui en période de crues sont fortement chargées en pesticides. Des demandes d'information ont été envoyées aux VNF, sachant que le canal Seine Nord ne sera pas étanche, il devrait perdre sur le bassin de la Sensée 10 000 m³ par jour, et si les eaux sont chargées en polluants, les risques sont grands de voir polluer la nappe et les cours d'eau de la Sensée. Il faut être vigilant sur la qualité des eaux du canal du Nord et du canal Seine Nord.

M. MASCRET évoque le fait que des aménagements sont prévus sur la Lugy pour permettre le retour et la reproduction de la truite. Il ajoute qu'il existait aussi des zones inondables qui ont disparu et qui servaient à la reproduction du brochet.

M. DAUTRICOURT déclare que la Lugy se situe en contexte salmonicole, fréquentée normalement par la truite. Un stagiaire au sein de l'Institution travaille actuellement à la définition d'aménagements nécessaires à la reproduction et à la croissance de la truite. Concernant les zones humides indispensables à la reproduction du brochet, les Plans Départementaux de Gestion Piscicoles des fédérations de Pêche du Nord et du Pas-de-Calais ont notamment pour objectifs leur reconquête.

M. STIENNE indique concernant le canal Seine Nord Europe que lorsque des interrogations restent sans réponse, cela signifie qu'il y a des doutes à avoir. Il demande si l'Institution Interdépartementale ne pourrait pas demander les résultats de l'analyse des eaux qui serviront à alimenter le canal. Si on s'aperçoit ensuite que le canal pollue les eaux à cause de ses fuites, le SAGE va devoir en payer les conséquences. Il faut donc avoir maintenant les informations sur la qualité des eaux pour prévenir la pollution de la nappe et des cours d'eau.

M. BEAUCHAMP signale que les points abordés par Messieurs CAULIER et STIENNE amènent au point suivant de l'ordre du jour.

Point n°6. Prochaine réunion sur l'état d'avancement du canal Seine Nord et des études menées

M. BEAUCHAMP explique que la prochaine réunion serait axée sur la validation des règles de fonctionnement, et sur le canal Seine Nord, pour avoir notamment des explications sur les points évoqués. Il ajoute que lors de la première réunion tenue à Amiens sur le projet, le bassin versant de la Sensée avait été oublié des études, le projet ignorait la Sensée. M. BEAUCHAMP indique qu'il a posé la question de savoir si des études seraient prévues sur le bassin de la Sensée, et que la réponse qui lui a été faite l'a rendu interrogatif. La Sensée était bel et bien oubliée des études que VNF allaient mener. M. BEAUCHAMP ajoute qu'il s'est

rendu à toutes les réunions des VNF, une CLE a même été tenue à BOURLON, et à chaque fois, il n'y avait jamais de problèmes aux questions soulevées, et certaines interrogations restaient sans réponse. D'autant que les études sont rapidement menées, environ 2 ans pour un canal de cette envergure, alors que l'étude hydraulique globale sur le bassin de la Sensée aura duré plus de 6 ans. M. BEAUCHAMP prévient qu'il faut être vigilant sur les études qui sont menées et leurs résultats.

Déjà lors de réunions de l'Agence de l'Eau, M. BEAUCHAMP a évoqué le fait du problème d'étanchéité du canal et de ses conséquences pour la nappe phréatique. Il faut donc obtenir des garanties dans les domaines de l'hydraulique et de l'environnement. Toutes les données dont disposait l'Institution ont été communiquées, il faut que le rendu des études soit de qualité. Compte tenu des interrogations fortes, la mission Seine Nord viendra présenter l'avancement du projet et apporter des réponses.

M. BEAUCHAMP demande si les membres de la CLE sont d'accord sur le principe d'une prochaine réunion de CLE avec à l'ordre du jour un premier point sur la validation des règles de fonctionnement, et le 2^{ème} sur le canal Seine Nord. Il ajoute qu'il serait intéressant d'inviter tous les élus des communes concernées par le canal Seine Nord, sachant que les élus ne sont pas forcément membres de la CLE et au courant de l'avancement du projet. La réunion aurait lieu courant septembre, peut être à Marquion, Oisy le Verger ou Graincourt les Havrincourt par exemple.

M. BEAUCHAMP précise que M. OLIVIER s'est absenté mais qu'il aurait certainement pu apporter des informations notamment sur la clé de financement.

Beaucoup d'exigences doivent être demandées dans les domaines de l'hydraulique, l'hydrogéologie et l'environnement. L'avis du SAGE de la Sensée a été déposé lors de l'enquête publique à Hermies, mais aucune garantie n'a encore été apportée.

M. STIENNE souhaite que les VNF présentent l'avancement du projet, mais également qu'elles répondent aux questions qu'il faut transmettre dès maintenant, pour être sûr d'avoir des réponses le jour de la réunion. Il faut leur dire que la CLE pose sereinement des questions auxquelles il faudra avoir des réponses.

M. BEAUCHAMP confirme qu'un contact sera pris avec la mission Seine Nord pour leur expliquer que le bassin de la Sensée est en attente de réponses. Il précise que sans le SAGE, il était à craindre qu'on n'ait pas eu de contact avec la mission Seine Nord. Le SAGE existe, les VNF se doivent de répondre dans le respect des territoires.

M. BEAUCHAMP souligne que si un jour le canal Seine Nord entre en communication avec les nappes, ce sont également les zones humides et les étangs qui seront touchés. Il demande si les membres de la CLE ont des questions.

M. MASCRET soutient l'intérêt de réunir la CLE pour évoquer le canal Seine Nord, mais qu'il serait également intéressant que soient présentés tous les aspects du projet, notamment celui de l'apport d'eau potable à l'agglomération lilloise. Le projet doit être présenté dans sa globalité, sachant que tous les élus ne participent pas forcément aux mêmes réunions. Il faut donc un préambule pour les autres collègues.

M. BEAUCHAMP confirme que tous les aspects seront abordés compte tenu que la mission Seine Nord a l'habitude de ce genre de réunion. En l'absence d'autres remarques, il remercie Monsieur COLLETTE, adjoint au maire de Sully et Monsieur ALTIERI, conseiller municipal. Il lève ensuite la séance.